

Les Cahiers de droit



NICOLE LACASSE et Louis PERRET (dir.), *Le libre-échange dans les Amériques (Une perspective continentale) / Free Trade in the Americas (An Hemisphere Approach)*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1994, 629 p., ISBN 2-89127-305-2

Alain Lemieux

Volume 36, numéro 2, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043342ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043342ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lemieux, A. (1995). Compte rendu de [NICOLE LACASSE et Louis PERRET (dir.), *Le libre-échange dans les Amériques (Une perspective continentale) / Free Trade in the Americas (An Hemisphere Approach)*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1994, 629 p., ISBN 2-89127-305-2]. *Les Cahiers de droit*, 36(2), 560-561. <https://doi.org/10.7202/043342ar>

carrément de devenir une sorte de « fourre-tout » idéologique.

Ajoutons maintenant une autre critique. Nous pouvons en fait observer que l'auteur réserve la perspective du droit préventif aux juristes professionnels. La raison en est simple : comme il s'agit d'une approche différente du droit et des rapports juridiques, il faut être juriste pour maîtriser adéquatement tout ce système. L'auteur prend d'ailleurs bien soin de disqualifier les différents processus de médiation et de réconciliation dans les sociétés dites « traditionnelles » en y opposant la perspective des rapports sociaux dans les sociétés complexes qui nécessitent supposément l'aide d'un professionnel du droit. Nous ne sommes pourtant pas convaincu et nous nous demandons même si l'auteur ne dessert pas les objectifs qu'il se donnait. En fait, si les indications que l'auteur fournit sur le « préventif » ont un sens social, il nous semble que les acteurs sociaux doivent reprendre entièrement entre leurs mains le destin de leurs libertés respectives, qu'ils doivent régler leurs problèmes eux-mêmes et éviter comme la peste les professionnels du droit. Ce qu'ils font en général d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, le refus net de l'auteur de prendre en considération la reprise en main du « droit » par les acteurs sociaux, et au sujet de laquelle nous trouvons une littérature abondante dans la sociologie juridique, surtout en langue anglaise, est plutôt déconcertante.

Notre critique ne doit pas altérer le fait que le livre de Noreau est d'une lecture stimulante, qu'il foisonne de bonnes idées et qu'il peut représenter un tremplin théorique intéressant pour réfléchir sur le droit et la société. C'est une monographie qui témoigne de la vitalité de la réflexion québécoise sur le droit et la société. Nous recommandons fortement l'ouvrage de Noreau à tout lecteur qui s'intéresse à la sociologie du droit.

Bjarne MELKEVIK
Université Laval

NICOLE LACASSE et LOUIS PERRET (dir.), *Le libre-échange dans les Amériques (Une perspective continentale) / Free Trade in the Americas (An Hemisphere Approach)*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1994, 629 p., ISBN 2-89127-305-2

C'est dans le cadre de la série « Faire affaires à l'étranger » que les professeurs Lacasse et Perret nous présentent les résultats de deux colloques tenus les 14 et 23 octobre 1992 à Ottawa. L'ouvrage comprend donc les textes, dont la plupart sont en anglais, de 31 spécialistes du libre-échange et de l'intégration économique en Argentine, à la Barbade, au Brésil, au Canada, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, à Cuba, aux États-Unis et au Mexique invités à alimenter la réflexion sur un sujet fort complexe mais toujours d'actualité.

L'ouvrage se divise en trois sections d'inégale longueur et, avouons-le, d'intérêt fort variable. La première partie porte sur « une nouvelle politique de libre-échange à l'échelle continentale » (pp. 27-143). En substance, les auteurs font le point sur l'historique, le contenu et l'application de ce segment important de la politique commerciale américaine lancé par le président Georges Bush le 27 juin 1990 et connu sous le nom de « Entreprense for the Americas Initiative » (EAI). On se rappellera que cette initiative d'inspiration « réaganienne » visait à créer une vaste zone de libre-échange englobant l'ensemble des Amériques, projet qui, il n'y a pas si longtemps, a également reçu l'aval officiel de l'administration démocrate du président Bill Clinton. À cet égard, les textes de Myles R. Fréchette (représentant américain adjoint au commerce, responsable de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique) et de son « homologue » canadien, Meriel V.M. Bradford (directeur général, division Amérique latine et Caraïbes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international), font bien ressortir les enjeux véritables de l'EAI et surtout en quoi la conclusion d'accords tels que l'ALE ainsi que l'ALENA et son élargissement éventuel au Chili risque d'avoir un « effet domino ».

La deuxième partie de l'ouvrage, la plus importante en contenu et en volume (pp. 149-

455) porte sur « l'intégration interaméricaine en marche ». Il s'agit d'une quinzaine de textes qui tentent de faire le point sur les expériences passées et actuelles d'intégration économique aussi bien en Amérique du Nord qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Du côté nord-américain, le texte de la professeure Nicole Lacasse sur le « bilan intérimaire de l'Accord du libre-échange Canada — États-Unis » est, me semble-t-il, le plus fouillé et le plus « juridique ». Davantage « répertoire » que bilan, le texte de Lacasse démontre, sans le vouloir, l'extrême difficulté de mesurer l'efficacité véritable d'un accord de libre-échange, de par le nombre et l'importance de variables macro-économiques imprévisibles et incontrôlables. Saluons l'initiative de la professeure Lacasse d'avoir enrichi son texte d'annexes intéressantes, notamment celle qui rapporte les affaires traitées dans le cadre du mécanisme de prévention et de règlement des différends de l'ALE.

En ce qui a trait à la section portant sur les expériences d'intégration économique en Amérique latine et dans les Caraïbes, les textes qui s'y trouvent sont, pour la très grande majorité et pris individuellement, peu ou pas « juridiques » et présentent davantage d'intérêt pour l'historien, le politologue ou l'économiste. Globalement, en revanche, cette section contient une mine de renseignements et de références utiles sur les expériences d'intégration régionale ou sub-régionale que l'on retrouve chez nos voisins du Sud : Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC-1960), Marché commun des Caraïbes (CARICOM-1973), Pacte andin (1969) et Marché commun du Sud (MERCOSUR-1991). En substance, on constate que, malgré les problèmes politiques et les niveaux variables de développement des pays de cette région, il y a une détermination véritable de poursuivre dans la voie de l'intégration économique avec l'espoir, pour la plupart de ces pays, d'être attirés dans le sillon d'une vague libre-échangiste à l'échelle continentale.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage (pp. 461-565) porte sur « l'ouverture des marchés : les nouvelles occasions d'affaires

en Amérique latine et dans les Caraïbes (exportations et investissements) ». Bien qu'elle soit moins volumineuse sur le plan du contenu, cette section est sans doute celle qui offre le plus d'intérêt pratique pour le juriste international qui désire faire des affaires dans cette région. J'attirerai particulièrement l'attention sur les textes de Denis Cloutier, conseiller juridique chez Bombardier, et de Gilles Morin, vice-président chez Northern Telecom, qui relatent de façon concise les problèmes et défis rencontrés par leur entreprise respective. C'est ainsi que Denis Cloutier fait état de la stratégie et des mesures prises par Bombardier pour minimiser les risques de même que des difficultés rencontrées en ce qui concerne l'enregistrement des marques de commerce ou de son design industriel, sans compter les problèmes liés à l'existence d'un marché noir. En ce qui a trait au texte de Morin, on y trouve des conseils pertinents et pratiques sur la conclusion et le contenu d'accords de vente, de distribution et de mise en marché comme moyens efficaces de prévenir ou de corriger certains problèmes dans ces pays, tels que la résiliation illicite des contrats.

Notons enfin que l'ouvrage est enrichi de plusieurs annexes offrant de l'information générale et des statistiques sur les zones de libre-échange dans les Amériques et sur chacun de leurs membres, ainsi que d'une bibliographie sélective et d'un index analytique.

Somme toute, l'ouvrage dirigé par Lacasse et Perret s'impose davantage comme un document de référence qu'un document d'analyse pointue, hormis quelques textes, et devrait combler un besoin certain chez les personnes ou entreprises désireuses de se lancer en affaires dans les Amériques, si ce n'est déjà fait.

Alain LEMIEUX
Université Laval